

**Sujet :** [INTERNET] Contribution à l'enquête publique - Raccordement chemin de Branchy / Ville d'Annecy

**De :** > lesanneciens (par Internet) <lesanneciens@gmail.com>

**Date :** 12/10/2023 à 17:49

**Pour :** ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

Bonjour,

Veillez trouver ci-joint le courrier adressé à Monsieur le commissaire enquêteur de l'enquête publique préalable à l'autorisation environnementale au titre de l'article L214-1 du code de l'environnement du projet de création d'une nouvelle voie routière en vue de raccorder la RD 1201 au chemin de Branchy sur la commune déléguée de Seynod.

Bien cordialement,

*Les élus et l'association Les Annéciens*



Les  
**Annéciens**

— Pièces jointes : —

Contribution\_enquete\_publicque\_Branchy.docx (1).pdf

202 Ko

**Les élus et l'association Les Annéciens**

20 Place Saint-Jean  
74600 Annecy

**Monsieur Philippe JACQUEMIN,  
Commissaire enquêteur**

Hôtel de ville de Seynod  
1 Place de l'Hôtel de Ville  
74600 Annecy

Annecy, le 10 octobre 2023,

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Par ce courrier, nous souhaitons vous faire part de notre opposition au projet de création d'une nouvelle voirie routière en vue de raccorder la RD 1201 au chemin de Branchy, dossier soumis à autorisation environnementale pour sa réalisation.

De manière constante depuis 2018 et les prémices du projet, nos élus et membres s'opposent à ce projet qui, en 2023, semble plus que jamais à rebours de l'ensemble des objectifs et obligations poursuivis par la loi et nos collectivités dans le contexte particulier du bassin annécien et de la Ville d'Annecy.

**1) Un projet à rebours des enjeux de notre temps**

Alors qu'il nous est annoncé que la Ville d'Annecy passera à horizon moyen de 10 jours à 41 jours de canicule<sup>1</sup>, faisant d'Annecy l'une des villes les plus touchées par le réchauffement climatique en France, la Haute-Savoie demeure aujourd'hui le département de France où les ménages affichent la plus grande dépendance à la voiture. En effet, avec 90% de ménages équipés, et 43,1% avec deux véhicules, la Haute-Savoie, malgré la forte urbanité de notre territoire (genevois, bassin annécien, vallée de l'Arve) trône parmi les départements les plus motorisés de France. A titre de comparaison, avec des contraintes géographiques similaires, le Département de la Savoie se situe 3 points en deçà. Cet état des lieux montre à quel point le développement des infrastructures de transport en commun fait défaut. Et, à contrario, à quel point l'accompagnement du développement du navettage automobile par la création quasiment exclusive d'infrastructures de transport routières sur le bassin annécien ces dernières années n'est pas de nature à inverser la tendance. Ce développement est une fois de plus ici encouragé par la création d'une nouvelle voirie, détruisant des espaces naturels

---

<sup>1</sup> Météo France, DRIAS, BD TOPO IGN, @Gaëlle Sutton, 2021



vierges comprenant une zone humide pour un usage que toutes nos politiques publiques cherchent à réduire.

## **2) Un projet qui va à l'encontre des objectifs de sobriété locaux et nationaux**

Les objectifs à poursuivre sont pourtant traduits spécifiquement dans la loi Climat et Résilience du 22 août 2021, introduisant notamment le principe du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) d'ici 2050. Alors que nous sommes dans l'une des zones du territoire métropolitain où la problématique du logement est la plus prononcée avec la région parisienne, la création d'une nouvelle voirie handicape le territoire de 2,8 hectares de surfaces « artificialisables » d'ici 2050 au profit d'une infrastructure routière, aux dépens d'équipements vertueux s'inscrivant dans une logique de développement durable ou/et de nouveaux logements essentiels au respect de l'article 55 de la loi SRU.

## **3) Un projet écocide**

Si la loi climat et résilience s'inscrit dans une logique d'optimisation du recours à l'artificialisation au regard de la disponibilité des ressources naturelles, force est de constater que ce projet va à l'encontre de toute logique de préservation de la nature et de la biodiversité. La destruction de la zone humide présente sur le tracé du projet va impacter plus de 40 espèces protégées. En plus de cette inquiétante menace sur la biodiversité, cette zone humide fait justement partie des ressources naturelles que cherche à protéger le ZAN, et qu'il faut absolument sanctuariser pour pouvoir répondre aux besoins des générations actuelles et futures. Ceci d'autant plus que non loin de là, dans le territoire de l'Albanais comme dans de plus en plus de localités en Haute-Savoie, la ressource en eau est menacée, voire indisponible à certaines périodes de l'année, et met en péril toute ambition d'aménagement du territoire.

## **4) Un projet illégal aux yeux des principes de la loi "Montagne"**

Rappelons également que la loi « Montagne » à laquelle la Ville d'Annecy est assujettie, expose que *« toute urbanisation isolée est incompatible avec la préservation de l'environnement, des terres agricoles ou la limitation des risques naturels »*. Alors que le projet envisage la création d'une voirie de 670 mètres linéaires sans autre construction prévue aux abords de ce linéaire, il nous semble évident qu'il ne répond pas aux exigences de la loi « Montagne ». De plus, le projet entraînerait une artificialisation de 2,8 hectares de zones naturelles et agricoles, en complète contradiction avec les objectifs énoncés tant dans le SCoT du bassin annécien, que dans le plan local d'urbanisme actuellement en vigueur, sans parler des projets de révision de ces documents d'urbanisme, bien plus rigoureux encore sur la préservation des trames écologiques et qui entreront en vigueur d'ici 2025.

## **5) Un projet qui cherche à justifier une urbanisation galopante de terres naturelles et agricoles**



Alors qu'aucun projet d'urbanisation d'envergure n'est prévu dans la zone (en dehors du zonage 2AU du PLU actuel, autorisant la construction), alors que le dernier projet envisagé dans le secteur était la création finalement abandonnée de la Zone d'Activités Économiques de la Pilleuse plus au Sud, ce projet d'envergure nous semble démesuré et en complète contradiction avec les orientations prises par la loi et par les documents d'urbanisme locaux. En nous opposant à ce projet, nous nous opposons à l'extension urbaine sur les terres nourricières et naturelles du territoire et réitérons notre inquiétude quant à la préservation des terres agricoles dont dépendent notre économie et notre autonomie alimentaire. De l'aveu même de la page n°39 du dossier de consultation, "*L'évolution des abords de l'emprise du projet sont conditionnés au devenir (conservation, suppression partielle ou totale) de la zone 2AU attenante lors de la révision du PLU du Grand Annecy actuellement en cours.*" signifiant bien que la réalisation de cet ouvrage est dimensionné pour répondre à un besoin futur encore non défini, bien plus qu'à un besoin actuel. Besoin actuel pour lequel des solutions alternatives sur la voirie existante doivent être étudiées en priorité pour que puisse être justifié le caractère d'utilité publique d'un tel ouvrage.

#### 6) Un gouffre financier pour les finances publiques

Ce projet affiche un coût pharaonique de 8,8 millions d'euros pour 670 mètres de voirie. Comment ne pas voir ici un gâchis d'argent public au regard des besoins de financement d'équipements publics sur notre commune ? Avec 8,8 millions d'euros, la Ville d'Annecy peut rénover une école. Avec 8,8 millions d'euros, la Ville d'Annecy pourrait boucler le financement de la réhabilitation de son hôtel de ville, avec 8,8 millions d'euros, la Ville d'Annecy pourrait investir dans les infrastructures existantes mais vieillissantes pour répondre à des besoins actuels, plutôt que de créer, une fois de plus, un besoin futur, en contradiction complète avec la logique de sobriété, comme préconisée par le rapport de la Chambre Régionale des Comptes remis en septembre 2023 à la collectivité.

Nous ne comprenons pas le revirement de François Astorg, maire d'Annecy, qui bien qu'il ait voté contre ce projet en 2018 (comme en témoigne la délibération D.CN. 2018-22), se trouve aujourd'hui, avec sa majorité, à porter la seule nouvelle voirie créée sur le territoire de l'Agglomération du Grand Annecy sur une zone humide aux vertus écologiques évidentes et vitales.

Dans l'espoir que notre argumentaire retiendra votre attention, nous vous adressons, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de notre sincère considération.

Les élus et l'association Les Annéciens



**Sujet :** [INTERNET] Enquête Publique Création nouvelle voie routière en vue de raccorder la RD 1201

**De :** > jacky.lafrasse (par Internet) <jacky.lafrasse@wanadoo.fr>

**Date :** 14/10/2023 à 12:23

**Pour :** ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

Madame Monsieur

Dans le cadre du dossier cité en objet, je souhaite apporter mon soutien à ce projet et donner un avis favorable à la réalisation

de ces travaux liés à la création d'une nouvelle voie routière.

Des travaux qui ont été très longuement étudiés, budgétés, et qui tiennent compte dans leurs réalisations, de l'environnement et de l'empreinte écologique.

Cette réalisation permettra de délester très fortement l'axe routier actuel, saturé par une sur fréquentation des autos motos camions

qui pour une très grande partie, ne respectent pas la limitation de vitesse et mettent en danger les piétons et les cyclistes.

Veillez agréer Madame Monsieur mes salutations distinguées

Jacky LAFRASSE

1 Allée du Bouvier

74600 Seynod

**Sujet :** [INTERNET] Nouvelle voie entre RD 1201 et chemin de Branchy

**De :** > c.murand (par Internet) <c.murand@gmail.com>

**Date :** 15/10/2023 à 11:25

**Pour :** ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

Bonjour,

Je réponds **très favorablement** à votre enquête pour vous confirmer qu'en tant que riveraine et propriétaire depuis 1999 de la route des Emognes, l'utilisation de celle-ci s'est fortement dégradée.

En effet, des bouchons en heures de pointe, avec des impatients klaxonnant, des voitures et camions roulants à grande vitesse, en particulier la nuit, de volumineux cars et bus utilisent cette route : elle n'est plus adaptée au trafic actuel.

La création de cette nouvelle voirie permettra de limiter considérablement le passage de véhicules qui ne sont qu'en transit, en leur donnant un accès plus direct aux zones d'activité.

Cordialement.

Télécharger [BlueMail](#) for Desktop

**Sujet :** [INTERNET] l'avis d'enquête publique relatif à la construction de la voie nouvelle entre la RD 1201 et le Chemin de Branchy - panneau jaune affiché -

**De :** > beatricevincent.pro (par Internet) <beatricevincent.pro@orange.fr>

**Date :** 15/10/2023 à 12:51

**Pour :** ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

Bonjour,

compte tenu du nombre de véhicules passant chaque jour, rue des émognes et rue des prés bouvaux, du risque d'accidents malgré les moyens déjà mis en place, de la difficulté à certaines heures de s'engager sur ces voies, la construction de cette route est indispensable.

Nous sommes pour sa construction.

cordialement

Béatrice et Denis VINCENT, 11 impasse des alognes 74600 ANNECY SEYNOD

**Sujet :** [INTERNET] Projet de route à Seynod

**De :** > ma\_dsv (par Internet) <ma\_dsv@yahoo.fr>

**Date :** 15/10/2023 à 16:07

**Pour :** "ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr" <ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'enquête publique à propos du projet de route à Seynod reliant le rond point de la Mouette (avenue d'Aix-les-Bains) au chemin de Branchy, je voulais vous faire part de mon avis défavorable.

Cordialement,  
Marion de Saint Vaast

**Sujet :** [INTERNET] Nouvelle voie entre RD 1201 & Chemin de Branchy

**De :** > thierry.murand (par Internet) <thierry.murand@gmail.com>

**Date :** 15/10/2023 à 20:56

**Pour :** ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

• Bonjour

je suis FAVORABLE à la création de cette voirie.

Habitant le long de la route des Emognes (au 55 en face des jardins familiaux) depuis + de 20 ans, je ne peux que constater la dégradation des conditions de vie dans ce quartier autrefois paisible :

- Forte augmentation du trafic routier
- Congestion régulière de la circulation en particulier le soir de 16h-16h30 jusqu'à 17h30-18h
- Pollution sonore et pollution de l'atmosphère en augmentation
- Jouissance des balcons compromise

De plus la route des Emognes est étroite est présente donc des risques de sécurité élevés :

- Pour les cyclistes (également de + en + nombreux)
- Pour les piétons
- la vitesse bien que limitée à 30km/h n'est que rarement respectée malgré les aménagements
- l'interdiction du passage des poids lourds n'est pas du tout respectée, de nombreux semi-remorques à destination d'AMAZON utilisent cet itinéraire

La création de cette nouvelle voie permettra d'apaiser la circulation sur la route des Emognes et retrouver un peu de bien être dans ce quartier qui avait été un argument lors du choix d'investir dans ce quartier de Seynod.

Meilleures salutations

--

Thierry MURAND  
+33 (0)6 18 05 41 20

**Sujet :** [INTERNET] Fwd: Enquête Publique Création nouvelle voie routière en vue de raccorder la RD 1201

**De :** > jacky.lafrasse (par Internet) <jacky.lafrasse@wanadoo.fr>

**Date :** 16/10/2023 à 10:21

**Pour :** ddt-enquetes-publiques <ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr>

**envoyé :** 14 octobre 2023 à 12:23

**de :** Jacky LAFRASSE <jacky.lafrasse@wanadoo.fr>

**à :** ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

**objet :** Enquête Publique Création nouvelle voie routière en vue de raccorder la RD 1201

Madame Monsieur

Dans le cadre du dossier cité en objet, je souhaite apporter mon soutien à ce projet et donner un avis favorable à la réalisation

de ces travaux liés à la création d'une nouvelle voie routière.

Des travaux qui ont été très longuement étudiés, budgétés, et qui tiennent compte dans leurs réalisations, de l'environnement et de l'empreinte écologique.

Cette réalisation permettra de délester très fortement l'axe routier actuel, saturé par une sur fréquentation des autos motos camions

qui pour une très grande partie, ne respectent pas la limitation de vitesse et mettent en danger les piétons et les cyclistes.

Veuillez agréer Madame Monsieur mes salutations distinguées

Jacky LAFRASSE

1 Allée du Bouvier

74600 Seynod